



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Yperite

Question écrite n° 3042

Texte de la question

M. Pierre-Andre Perissol attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur l'existence d'un important stock d'obus contenant de l'yperite dans la commune de Monbeugny (Allier). Ce stock est actuellement enterré en forêt, à proximité d'une route départementale. Sa destruction devrait normalement être effectuée au centre de déminage de Cnoto, dans le département de la Somme. L'activité de cet établissement étant actuellement interrompue, les services de déminage de la direction civile n'ont pas pu prendre en charge ces obus. Il souhaiterait donc savoir quelle solution est envisagée afin de mettre un terme à cette situation extrêmement préoccupante.

Texte de la réponse

La destruction des munitions et obus abandonnés sur le territoire national à la suite des deux conflits mondiaux est assurée par les services compétents du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ces destructions sont réalisées sur des sites adaptés, souvent isolés et parfois dépendant du ministère de la défense. La destruction des obus chimiques datant de la Première Guerre mondiale a été menée jusqu'à présent en baie de Somme, dans le centre de déminage du Crotoy. Les déflagrations qui en résultent ont ému les associations locales de protection de l'environnement. Ce site est en effet très proche de la baie de Somme, qui est un des derniers lieux de séjour des phoques en France, et se trouve par ailleurs à proximité du parc régional du Marquenterre. Le ministère de l'environnement a donc demandé une étude de l'impact sur l'environnement de ce mode de destruction pour en réduire éventuellement les conséquences et pour instaurer un dialogue constructif entre les parties intéressées.

Données clés

Auteur : [M. Périssol Pierre-André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3042

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1784

Réponse publiée le : 6 décembre 1993, page 4374